

**Objet :** Contrat de prestations de services culturels avec la SARL « La Baguette »

**Le Maire de Monteux,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que dans le cadre de sa politique culturelle la Ville de Monteux organise le Festival Off les murs en partenariat avec l'Association Avignon Festival & Compagnies (84000 Avignon) ;

**Considérant** que la SARL « La Baguette » propose un spectacle dénommé « Les cinq anneaux perdus » qui répond au besoin de la Ville pour sa programmation culturelle ;

**Vu** le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

#### DECIDE

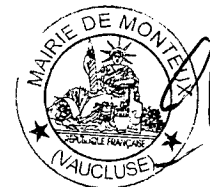
**Article 1 :** De signer le contrat :

- dont l'objet est la représentation du spectacle « Les cinq anneaux perdus » le dimanche 9 juillet 2023 à 18h45 à la salle des fêtes du Château d'Eau,
- avec SARL « La Baguette », 13 rue de Cotte, 75012 Paris
- pour un montant fixe de 2 769,25 € HT

**Article 2 :** Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget communal.

Monteux, le 16 juin 2023

**Christian GROS**



**Maire de MONTEUX**

**Acte exécutoire**

Envoyé le : 04.07.2023

Publié le : 04.07.2023